



Commune de COUVRON-ET-AUMENCOURT

ARRÊTÉ MUNICIPAL

-- N°ARR-2018-053 --
**Arrêté interdisant la
circulation dans la rue
de Fourdrain à
l'occasion des travaux
de réfection de la
chaussée et des
trottoirs**

Arrêté affiché le _____
23 OCT. 2018

Le Maire de la Commune de Couvron-et-Aumencourt,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,

Considérant qu'il est nécessaire de sécuriser la rue de Fourdrain à l'occasion des travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La rue de Fourdrain (VC n°1) sera barrée et la circulation interdite, de 8h à 17h les jours ouvrables, à partir du lundi 22 octobre et jusqu'à la fin des travaux. L'accès aux piétons sera maintenu.

Article 2 : Cette interdiction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires, déposés par l'entreprise procédant aux travaux. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Les mesures de circulation seront conformes aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de l'Aisne.

Fait à Couvron-et-Aumencourt, le 22 octobre 2018

le Maire,
Carole RIBEIRO

